

# Lycée Français de Santa Cruz

## Conseil d'école

### Séance ordinaire du 12 décembre 2016

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'école du Lycée Français de Santa Cruz, tenue le 12 décembre 2016, à 18h00.

#### MEMBRES :

SONT PRÉSENTS :

Les enseignants : Un enseignant pas niveau, de la PS au CM2

La psychologue scolaire: Eliany Gutierrez

Les représentants élus de parents d'élèves : Six représentants de parents d'élèves (PS, MS, GS, CP, CE1 et CE2).

Le directeur du primaire : Cédric BLANC

SONT ABSENTS :

Les représentants de parents d'élèves des niveaux suivants : CM1 et CM2.

SONT EXCUSÉS :

Mme Françoise MATTOSSI, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la zone AMLASUD.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance s'ouvre à 18h10.

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- Bilan pédagogique de l'année 2016
- Bilan financier du voyage à Sucre des élèves de CM2.
- Changements pour la rentrée 2017.
- Questions diverses.

#### ➤ Bilan pédagogique de l'année 2016.

Il est positif et marqué par l'obtention de l'homologation du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) en juin 2016.

Concernant le primaire plus spécifiquement, le directeur cite la conclusion du rapport rédigé par Mme Mattossi, IEN de la zone, à l'issue de sa mission dans l'établissement en mars dernier :

*« Ce rapport confirme les tendances observées en octobre 2015. La période critique de lancement de cette école est définitivement dépassée. Entre octobre et mars, j'ai pu constater encore une évolution et une prise en compte des recommandations suivies d'effets positifs. L'école est*

*maintenant en rythme de croisière et les recommandations faites à l'issue de ce rapport n'ont pas un caractère alarmant. Elles concernent des situations ponctuelles ou en cours de traitement et des conseils relatifs à l'entrée dans les nouveaux programmes. »*

M. Blanc souligne un autre point, relevé lui aussi par l'Inspectrice, à savoir que l'établissement continue d'acquiescer davantage de visibilité au sein du réseau AEFÉ, à travers sa participation à différents projets portés par le réseau. C'est le cas notamment de la participation de nos élèves à l'Action Pédagogique Pilote (APP) « Ambassadeurs en Herbe », qui s'est traduite par la qualification de l'une de nos élèves de CM2, Constanza Blacud, à la finale mondiale de cette manifestation à l'UNESCO à Paris en mai dernier. Citons aussi la participation de nos élèves à l'APP « Dessine-moi une BD » ou encore celle des lycéens à « Jeunes reporters » qui a permis à Camila Arze (Terminale) de se rendre à Rio de Janeiro pour couvrir les Jeux Olympiques.

Avec 100 % de réussite, les résultats de nos élèves à l'examen du Delf Prim A2 illustrent aussi la qualité de l'enseignement dispensé au sein de l'établissement. M. Blanc rappelle en effet que pour l'année 2016, suivant les préconisations de l'IEN, l'école a fait le choix d'avancer cet examen d'un an et d'y inscrire nos élèves dès la classe de CM1. Ce choix sera maintenu en 2017.

Le bilan pédagogique 2016 est aussi marqué par une meilleure détection et prise en charge des élèves en difficultés et/ou à besoins éducatifs particuliers. Ceci s'est traduit par la pérennisation du poste d'enseignant spécialisé créé en 2015. Le directeur explique en outre que ce poste sera redéfini et amélioré en 2017 avec la création d'un poste d'enseignant remplaçant (cf. infra), ce qui permettra à Mme Volleau d'être déchargée de cette tâche pour se consacrer exclusivement au suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'année 2016 a aussi vu l'organisation de trois voyages scolaires avec nuitées. Le voyage des élèves de CM1 au « Centro de Ecología Aplicada Simon I. Patiño » des Lomas de Arena s'est déroulé au mois d'octobre 2016. De même, le voyage scolaire des élèves de CM2 à Sucre, qui n'avait pu avoir lieu en 2015, s'est finalement déroulé du 24 au 27 octobre derniers.

Enfin, M. Blanc explique que sur le plan pédagogique, l'année 2016 a aussi été marquée par le travail de réflexion et de rédaction de toute l'équipe enseignante sur le nouveau projet d'établissement 2016-2019. M. Blanc rappelle que le projet d'établissement constitue en quelques sortes la « feuille de route » de notre lycée pour les années à venir. Il témoigne des recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale et des priorités de l'AEFE, en prenant comme point de départ la réalité de notre établissement et les besoins spécifiques de nos élèves. Il fixe ainsi un certain nombre d'objectifs à atteindre au travers d'actions à mener, évaluables au moyen d'indicateurs clairement identifiés. Ce document sera brièvement présenté lors du Conseil d'établissement du mardi 13 décembre 2016, avant d'être validé dans sa version finale en début d'année 2017.

➤ Bilan financier du voyage scolaire des élèves de CM2 à Sucre.

Il a eu lieu du 24 au 27 octobre 2016. 37 des 38 élèves de CM2 y ont participé. Ils étaient accompagnés par Mme Kuntz et M. Bley, enseignants de CM2 A et B, par Mme Longaric, enseignante de Lenguaje et Sociales de cycle 3 et par M. Blanc, directeur du primaire.

➤ Apport initial des 37 familles concernées : **37 X 2000 Bs = 74 000 BS**

➤ Dépenses engagées :

Dépense	Montant
Hôtel (chambres + pension complète pour 41 participants))	31 027 Bs
Billets d'avion (37 enfants + 4 adultes)	18 522 Bs
Transport à Sucre (transfert aéroport-hôtel + 1 promenade sur une journée)	1 900 Bs
Entrées aux musées et sites touristiques	928 Bs
Goûters	871 Bs
Taxe d'aéroport Sucre	451 Bs
Dépenses diverses	500 Bs
Total des dépenses	54 199 BS
<b>Solde (apport initial – dépenses)</b>	<b>+ 19 801 Bs</b>

**Montant à restituer aux familles : 535,16 Bs**

Compte tenu du coût du voyage cette année, M. Blanc évoque la possibilité de rallonger le voyage d'une journée en 2017, ce qui permettrait notamment d'effectuer une visite sur une journée de la ville de Potosí. Cette éventualité sera discutée avec les familles des élèves qui participeront au voyage en 2017.

➤ Changements pour la rentrée 2017

Au sein de l'équipe enseignante en primaire, les changements pour la rentrée 2017 sont les suivants :

- En maternelle, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du Lycée, une troisième classe de MS sera ouverte pour répondre à la demande forte des familles. Mme Isabelle Barbé en sera l'enseignante. Le recrutement de l'assistante pour cette classe n'est pas encore clos. M. Blanc explique qu'à l'avenir donc, le lycée se développera avec trois classes par niveau : trois MS en 2017, trois GS en 2018, trois CP en 2019 etc...
- Un poste d'enseignant remplaçant est aussi créé à la rentrée 2017. Il sera occupé par Mme Elisabeth La Fuente. Mme La Fuente assurera, conjointement à M. Blanc, le remplacement des enseignants participant aux stages de formation continue de la zone AMLASUD ( 16 enseignants au total sur l'établissement, dont 8 enseignants du primaire). En dehors de ces remplacements programmés en début d'année, Mme La Fuente se chargera aussi des

remplacements imprévus (maladie ou autres). Le reste du temps, elle interviendra dans les classes du primaire en tant qu'enseignante surnuméraire.

- Mme Catoira, enseignante de CM1 jusqu'à présent, rejoint l'équipe du secondaire (mathématiques). Elle sera remplacée sur la classe de CM1 par Mme Martine Toffoun qui enseignait jusqu'à présent en CE1.
- Mme Sonia Moreau, titulaire de l'Education Nationale, remplace Mme Toffoun sur la classe de CE1. Mme Moreau connaît déjà notre établissement puisqu'elle y a déjà effectué deux remplacements depuis le mois d'août 2016.
- A la rentrée 2017, les trois classes de CE1 deviennent deux classes de CE2. En effet, des départs sont prévus sur ce niveau en courant d'année 2017 et les effectifs, un peu plus importants que sur les autres niveaux certes, ne justifient pas pour autant le maintien d'une troisième classe.
- Enfin, M. Jonathan Morales, qui intervenait jusqu'à présent en EPS en primaire en complément de son service en secondaire, repasse à temps complet sur les niveaux du secondaire. Autrement dit, les cours d'EPS en primaire seront assurés, comme cela se fait traditionnellement, par les enseignants responsables de chaque classe.

Concernant le projet d'équipement numérique des classes de cycle 3 (CM1 et CM2), M. le Directeur confirme l'achat de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) par l'établissement pour les quatre classes concernées à la rentrée 2017. En revanche, l'utilisation de tablettes par les élèves de CM1 et de CM2 n'entrera en vigueur qu'à partir de la rentrée d'août 2017, ceci afin de laisser le temps aux familles concernées de s'organiser et de prévoir cet investissement dans leur budget. La possibilité d'un achat groupé par l'intermédiaire de l'établissement reste d'actualité et les familles recevront une communication à ce sujet à la rentrée 2017.

Enfin, M. Blanc explique brièvement que l'année 2017 sera aussi marquée par d'importants travaux au sein du lycée. Afin de faire face à la croissance des effectifs et aux besoins de l'établissement, une nouvelle cafétéria sera construite prochainement et, par la suite, un nouveau bloc de salles de classes pour les élèves du secondaire. Ces deux projets feront l'objet d'une brève présentation en conseil d'établissement.

#### ➤ Questions diverses

- Augmentation des mensualités pour 2017.

M. Blanc rappelle que c'est un sujet qui relève du conseil d'établissement et qui sera traité par la Directrice financière lors du conseil du 13 décembre 2016.

- Demande des parents d'élèves concernant l'aménagement de la cour de récréation de maternelle.

Le directeur explique qu'il partage le point de vue des parents et que des travaux sont à prévoir dans cet espace de l'établissement. Un budget a été attribué pour commencer par

réaménager le revêtement de la cour de récréation. En effet, en raison du nombre d'élèves qui y jouent tous les jours, il est difficile de conserver la pelouse en bon état. Des propositions seront étudiées pendant les congés de fin d'année pour changer le revêtement, en privilégiant différents matériaux : gazon naturel, gazon synthétique, ciment et caoutchouc.

- Non-remplacement de l'enseignante de Lenguaje et Sociales de cycle 2 durant son absence prolongée pour raisons médicales.

M. Blanc rappelle avant tout qu'il s'agit d'un cas de figure exceptionnel et que généralement, en cas d'absence d'un enseignant, une solution est trouvée en interne pour y remédier. Sur ce cas en particulier, M. Blanc explique qu'à aucun moment l'établissement n'a reçu d'arrêt maladie de longue durée pour Mme Lens, ce qui aurait permis l'embauche pour une durée déterminée d'une personne supplémentaire. L'établissement se heurte ici au fonctionnement de la Caja Petrolera de Salud qui délivre ses arrêts-maladie au jour le jour et pour des durées très courtes, de 3 à 5 jours maximum. Ainsi, de semaine en semaine, l'arrêt-maladie de Mme Lens a été prolongé. Dès lors, afin de permettre à chaque classe d'avoir au moins une heure et demie d'espagnol par semaine, il a été demandé à Mme Longaric (enseignante de Lenguaje/Sociales de cycle 3) de remplacer Mme Lens sur ses heures libres.

Cependant, il est clair que cette situation n'est pas satisfaisante. L'établissement a donc demandé à la Caja Petrolera de Salud un rapport sur le cas de cette enseignante afin de prendre les décisions qui s'imposent et, si l'arrêt-maladie de celle-ci venait à être prolongé, envisager l'embauche pour une durée déterminée d'un professeur remplaçant.

- Annulation de certains jours de classe au dernier moment.

Cette question fait référence au jour férié de la « mujer boliviana » du 11 octobre dernier ainsi qu'aux deux derniers jours de classe de l'année 2016.

Concernant ces deux derniers jours, le directeur propose aux représentants de parents d'élèves de suggérer en réunion de direction que la décision de banaliser ces journées de classe soit prise beaucoup plus tôt dans l'année, afin de permettre aux familles de s'organiser.

S'agissant du jour férié de la « mujer boliviana » du 11 octobre 2016, M. Blanc commence par rappeler que le décret rendant férié ce jour pour les femmes n'a été publié que le 10 octobre en fin de journée, ce qui rendait difficile toute organisation. Il rappelle aussi qu'au moment de sa parution, le décret ne mentionnait aucunement la possibilité pour les entreprises de payer double cette journée aux employées ou de reporter cette journée chômée à une date ultérieure. En d'autres termes, l'établissement a ici appliqué le texte tel quel. M. Blanc explique qu'il comprend bien la gêne occasionnée par la fermeture au pied levé de l'établissement. Cependant, il souligne que cette décision répondait à un impératif de sécurité évident : notre personnel étant féminin dans sa grande majorité, il était difficile de recevoir les élèves (près de 400 pour le primaire) avec si peu d'adultes (5 hommes, en y incluant le directeur).

La séance est levée à 19h35.